

vent plus bas que dans celles qui ont pour commissaires des hommes sans aucune instruction.

Prenons pour exemple la cité de Québec, où les commissaires sont choisis parmi l'élite de la société, parmi les hommes les plus instruits de la ville, et où les deux instituteurs qui enseignent sous eux depuis un grand nombre d'années, ne reçoivent qu'un salaire de £60, avec le logement.

Est-ce avarice ? c'est certainement la principale cause des faibles salaires dans la presque totalité des cas mais pas toujours. Nous ne croyons pas que les commissaires de Québec aigissent par parcimonie et par avarice, en accordant à leurs vieux instituteurs un salaire qu'aucun de ces messieurs n'oserait offrir à un simple teneur de livres, un salaire égal pour le moins à celui que chacun d'eux paie à son cocher ou à son domestique.

Est-ce le manque de moyens ? Mais dans ces deux écoles de Québec, les enfants ne paient que douze sols par mois, et ce ne sont pas les enfants de la classe la plus pauvre, qui les fréquentent. Il serait si facile d'exiger un montant un peu plus élevé ; il n'y aurait pas moins d'élèves pour cela, et le salaire du maître deviendrait probablement élevé, sans que personne s'en aperçût notablement.

Il en est de même dans presque toutes les municipalités ; avec quelque chose de plus par chaque père de famille, on réaliserait un salaire acceptable.

Mais l'exemple donné par des municipalités où les affaires sont conduites par des hommes instruits, capables de juger du mérite de l'éducation, connaissant les sacrifices qu'ils ont faits eux-mêmes pour acquérir la science qu'ils possèdent, payant d'ailleurs largement tous leurs employés, autres que les instituteurs, est malheureusement trop suivi par les autres localités où il y a moins de savoir. Il est tout-à-fait digne de remarque que, tout près de Québec, une toute petite municipalité paie £80 à un instituteur. Ce qui fait d'autant plus honneur à cette paroisse, c'est qu'elle est plus à proximité de connaître comment des commissaires hautement lettrés savent récompenser le dévouement de vieux instituteurs et rémunérer leurs importants services.

Donc, ce n'est pas toujours l'apathie pour l'éducation, l'ignorance, l'avarice ni le manque de moyens qui font que les instituteurs sont mal rétribués ; souvent, très-souvent, c'est parce qu'on a pris l'habitude de regarder les instituteurs comme des hommes à part, accoutumés à vivre de peu, habitués aux sacrifices, depuis longtemps courbés sous le poids de la misère, et faits pour supporter

la pauvreté et les inconvénients qui l'accompagnent.

Cette idée semble tellement enracinée chez un certain nombre d'hommes, même très-instruits, que nous avons connus ; d'hommes d'une grande libéralité envers tout le monde, excepté toutefois à l'égard du maître d'école, d'hommes de beaucoup d'esprit et de tact, d'hommes enfin qui font l'honneur du pays, que deux d'entre eux nous disaient :

« Après tout, £36 sont un beau salaire pour un instituteur ; nos habitants paient £20 et la pension à un engagé, pour travailler aux champs, et cet homme a beaucoup plus de misère que l'instituteur. » Un autre, plus libéral que les premiers, trouvait « que £60 était un beau salaire ; que l'instituteur pouvait convenablement soutenir sa famille avec une telle somme, » et cet homme se plaignait de la misère avec les £400 qu'il recevait chaque année.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les idées croches émises par des hommes instruits à l'égard de l'instituteur.

Tant il est vrai de dire que lorsqu'il s'agit du maître d'école, les meilleurs esprits semblent quelquefois avoir perdu la faculté de penser et de raisonner juste.

Maintenant que nous avons parlé des trop faibles salaires accordés aux instituteurs, de l'indifférence extrême avec laquelle on laisse cette classe d'hommes, qu'on reconnaît néanmoins si utile dans la société, travailler, se sacrifier pour un salaire qui lui procure à peine les choses strictement nécessaires au soutien de la vie, nous allons exposer aux yeux du public le retard injuste, coupable, avec lequel on paie ce faible salaire ; nous allons dévoiler ce qui a lieu dans plus de la moitié, peut-être dans les trois quarts des municipalités du Bas-Canada, où des commissaires poussent la négligence jusqu'à passer une année sans rien ou presque rien payer à l'instituteur, et cela, sans aucun scrupule, la conscience aussi tranquille que s'ils ne se rendaient pas, par là, coupables de fraude, de la plus indigne injustice, d'un vol manifeste.

(A continuer.)

EXAMEN DES ÉLÈVES DES ÉCOLES NORMALES LAVAL.

DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-INSTITUTRICES.

Nous avons assisté lundi à l'examen des élèves-institutrices de l'école normale Laval des Ursulines.

On remarquait, au milieu d'un nombreux auditoire d'élite, l'honorable surintendant de